Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20231211-2023_34-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Canton de NUIT SAINT GEORGES
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-34

L'an 2023, le 11 décembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRE LUCOT
SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NATHALIE PEDRON

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'ANNEE 2024

L'article L.1612-1 du CGCT dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Libellé	BP 2023	Montant 25 %
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 596	399
2117	Bois et forêts	13 200	3 300
2131	Bâtiments publics	352 775,81	86 700
2138	Autres constructions	5 000	1 250
2151	Réseaux de voirie	35 000	8 750
2152	Installations de voirie	20 000	5 000
2158	Autres install, matériel et outillage techniques	45 000	11 250
2188	Autres immobilisations corporelles	54 000	13 500
TOTAL		**526 571,81**	**130 149**

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE 21910 (COTE D'OR)

Le Maire, Pascal BORTOT